

III. *Congiarium et frumentationes*.

IV. Les consuls de 100 ap. J.-C.

V. *Volorum nuncupatio*.

VI. *Comitia*.

VII. L'homme nouveau du chap. 70 : Sex. Quinctilius Sex. fil. Ani. Valerius Maximus ; ses descendants.

VIII. *Renuntiatio* des consuls suffects pour l'année 100 et durée du troisième consulat de Trajan.

IX. Tableau généalogique de la famille de Trajan.

FR. POULSEN. NEMI STUDIES (extrait des ACTA ARCHAEOLOGICA, t. XII, 1941). Copenhague, 1941.

P. 7, 15. Dans le sanctuaire de Diane. Rappel de dédicaces votives déjà publiées.

P. 19 avec fig. p. 20. Reproduit l'inscription du *C. I. L.*, XIV, n° 4196.

P. 21. Inscription au milieu d'une mosaïque qui pavait une « chambre votive », dans le sanctuaire de Diane (*C. I. L.*, XIV, n° 4183).

P. 22-52 avec fig. Hermès et statues dédiés à Diane dans la même « chambre », conservés au Museum and Art Gallery à Nottingham Castle en Angleterre et à la Glyptothèque Ny Carlsberg à Copenhague. Certains portent des inscriptions qui désignent les personnages, et qui figurent déjà au *C. I. L.*, XIV.

BR. SNELL. LEBEN UND MEINUNGEN DER SIEBEN WEISEN. GRIECHISCHE UND LATEINISCHE QUELLEN AUS 2000 JAHRE MIT DER DEUTSCHEN UEBERTRAGUNG. Munich, 1938.

Parle des graffites découverts à Ostie en 1936 (plus haut. n°s 4 et suiv.).

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. MÉLANGES EN HOMMAGE A LA MÉMOIRE DE FR. MARTROYE. Paris, 1941.

P. 75-76. J. Carcopino.

174) Dans les Fastes Capitolins (*C. I. L.*, I, 2^e édit., pars I, p. 27), il convient de restituer à l'année 89 d'après les Fastes d'Anzio (*Ann. épigr.*, 1922, n° 88) :

[*l(ustrum) f(ecerunt) LXVI*],

et à l'année 86, au lieu de [*l(ustrum) f(ecerunt) LXVI*], le mot [*abdicau(erunt)*].

P. 81-92. V. Chapot complète et rectifie le relevé alphabétique des proconsuls, questeurs et légats qu'il a donné dans son livre *La province romaine proconsulaire d'Asie*, 1904 ; il dresse en outre la liste chronologique des proconsuls.

P. 93-100. J. Toutain examine certains documents récemment découverts en Afrique, qui font allusion à la *lex Manciana* (*Ann. épigr.*, 1930, n° 88 ; 1938, n° 72). Il y voit la confirmation de la thèse jadis soutenue par lui : le *fundus Villae Magnae Variani*, dont l'inscription d'Henchir-Mettich (*C. I. L.*, VIII, n° 25902) ré-